

POLITIQUE D'ACHAT LOCAL RESPONSABLE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Cette politique a été adoptée par le Conseil de la MRC lors de sa séance ordinaire du 30 mars 2016 et la MRC entend :

1. Être une institution socialement responsable en contribuant à la protection de l'environnement et en invitant chaque membre de son personnel et des élus à adhérer à cette politique et à intégrer, dans leurs tâches et leurs fonctions, des préoccupations en matière de gestion environnementale.
2. Adopter la prévention, la réduction à la source de la pollution et la vigilance comme mode de gestion visant à minimiser les pressions de ses activités sur la consommation de biens, d'énergie et d'émissions dans l'environnement.
3. Se conformer aux lois et règlements actuels en matière d'environnement.
4. Intégrer progressivement différentes composantes d'une gestion environnementale et du développement durable dans ses activités courantes. Une telle façon de faire permettra de mettre un accent sur la sensibilisation des employés.
5. Appliquer à l'ensemble de ses activités le principe de développement durable, soit « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».
6. Diffuser à tout son personnel la présente politique et la rendre disponible au grand public afin de faire connaître et reconnaître ses initiatives en matière de gestion environnementale.

OBJECTIF

La MRC doit permettre l'acquisition de biens et services en contribuant à assurer l'accès, la concurrence et l'équité pour les fournisseurs par le processus le plus rentable ou, le cas échéant, conforme aux intérêts de la MRC et des contribuables. À cet effet, elle doit :

1. se conformer aux exigences des lois en vigueur quant aux modalités d'adjudication des contrats et en matière d'approvisionnement et d'acquisition;
2. respecter sa *Politique de gestion contractuelle*.

Dans ce cadre, la présente politique a pour objectif, lorsque la loi le permet et que les prix sont compétitifs, de donner priorité :

1. aux services, produits et matériaux des personnes faisant affaire sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;
2. aux services, produits et matériaux des personnes faisant affaire sur le territoire de la région métropolitaine de Montréal;

3. aux services, produits et matériaux des personnes faisant affaire sur le territoire du Québec;
4. aux services, produits et matériaux des personnes faisant affaire sur le territoire canadien.

Pour les dépenses de moins de 25 000 \$

La MRC préconise que les directeurs ou employés responsables des achats favorisent un soumissionnaire ou fournisseur local, ayant un établissement commercial sur le territoire de la MRC, lorsque l'écart avec les prix du marché n'excède pas 10%, ensuite dans la région métropolitaine de Montréal, puis dans la province de Québec.

Pour les dépenses de 25 000 \$ à 100 000 \$

La MRC préconise que les directeurs ou employés responsables des achats favorisent un soumissionnaire ou fournisseur local, ayant un établissement commercial sur le territoire de la MRC, ensuite dans la région métropolitaine de Montréal, puis dans la province de Québec. Le tout en conformité avec la *Politique de gestion contractuelle* de la MRC.

Pour les dépenses de 100 000 \$ et plus

Selon la loi applicable, les contrats reliés à cette classe ne sont pas soumis à la présente politique.

BÉNÉFICES

1. Pérennité de l'économie;
2. Préservation des emplois locaux et rétention des commerces sur le territoire;
3. Maintien et développement de nos collectivités;
4. Renforcement de la vitalité de notre territoire;
5. Réduction des émissions de gaz à effet de serre.

MISE EN ŒUVRE

La MRC se veut une institution socialement responsable et qui a à cœur la protection de l'environnement et la vitalité économique de son territoire. Elle invite donc les membres de son personnel et les élus à adhérer à cette politique afin de contribuer eux aussi à la pérennité économique de Vaudreuil-Soulanges.

L'action est effective à compter de ce jour.